

Règlement du tournoi rapide

9^e Festival d'échecs d'Ille-sur-Têt

L'association « Echecs en Têt » organise un tournoi d'échecs homologué FFE dans les locaux de la salle « La Catalane ».

Article 1 : Les appariements se font au système suisse, à la cadence de 15' + 5'' / coup en sept rondes (selon le nombre de participants le nombre de rondes pourra être ajusté). Sont pris en compte les elos publiés par la FFE ou la FIDE au 30 mai 2019.

Une licence A ou B est obligatoire pour les joueurs français.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements sont ceux spécifiques des tournois au système suisse. Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui sont présents à l'heure prévue pour la ronde et ont acquitté leurs droits d'inscription.

Article 2 :

La ronde 1 débutera le jeudi 30 mai à 10 h.

La remise des prix est prévue dès la fin de la 7^e ronde, le jeudi 30 mai vers 17h.

Article 3 :

Les droits d'inscriptions sont de 10 € pour les adultes, 5 € pour les jeunes. 100 % des droits d'inscription seront reversés aux participants sous forme de lots. La liste des prix sera publiée avant le début de la 4^e ronde.

Article 4 :

Il est rappelé aux joueurs que les téléphones portables doivent être éteints dans l'espace de jeu, toute sonnerie entraînerait la perte immédiate de la partie en cours. Les joueurs sont invités à ne pas analyser leurs parties sur place, une salle étant réservée à cet effet.

Article 5 :

Les joueurs sont autorisés à consommer une boisson ou une friandise à leur table de jeu mais celle-ci n'est pas destinée à y faire un repas.

Article 6 :

Les mineurs qui participent aux tournois restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Tout comportement nuisant à la quiétude des autres joueurs, ne respectant pas le

bon déroulement des tournois, le matériel ou les locaux sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la compétition.

Article 7 :

Les départages se feront dans cet ordre : Buchholz tronqué, cumulatif, performance.

L'organisateur :

Jack BOUSSELY

L'arbitre principal (AFO1) :

Pierre-Henri VIGATA (licence L56045)